

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT REGIONAL

Le championnat régional est un TH en 3 parties attributif de pourcentages de séries 1, 2, 3 et PP4, open ou non selon le choix de l'organisateur en accord avec le Comité.

Le Club organisateur

- Réserve la salle. Si elle est payante accord préalable du Comité.
- Remplit la demande d'homologation du TH en téléchargement sur le site de la FFSc (intitulé de l'épreuve, adresse de la salle, horaire des parties, capacité de la salle, tarifs, coordonnées du responsable, adresse, mail, téléphone, date de clôture des inscriptions. Prépare l'affiche avec toutes ces précisions qui doit être diffusée le plus largement possible.
- Enregistre les inscriptions sous Sigles ou Excel (aide possible du Comité). Prévoit en accord avec le Comité le planning d'arbitrage et les conditions d'accueil éventuel d'arbitres plus lointains du centre ou extérieurs au Comité.
- Fournit la papeterie nécessaire à l'épreuve.
- Assure le classement en fin d'épreuve (aide possible sur place). Envoi des résultats au Comité et à la FFSc.
- Paiement de la redevance au Comité, pas de redevance fédérale. (tarifs en vigueur sur le tableau de trésorerie de la saison en cours)
- Le club organisateur, en liaison étroite avec le comité, se charge du choix de la dotation et de son approvisionnement avec un budget maximum fixé à 150€.
- Pour les championnats régionaux, il y a application de la règle générale : pas de cumul des récompenses série/catégorie d'âge, mais glissement au sein des catégories d'âge. Il n'y a pas d'obligation de dotation par sous-série s'il y a moins de 3 joueurs dans la sous-série, les joueurs « open » étant exclus du décompte.

Dotation minimale obligatoire pour les championnats départementaux	
Par série représentée	1, 2, 3, 4AB, 4CD, 5AB, 5CD, 6AB, 6CD, 7
Par catégorie d'âge représentée	Mini-Poussin, Poussin, Benjamin, Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vermeil, Diamant, Rubis

Le Comité

- Le Comité valide la demande d'homologation envoyée par le club organisateur.
- Une location de salle peut éventuellement être prise en charge pour toute ou partie après discussion, montant plafonné à 150€.
- Le Comité s'occupe du cadeau commun d'environ 6€ par personne - joueurs-arbitres-ramasseurs - et prend en charge financièrement le montant total.
- Défraiement des arbitres selon barème. Prise en charge des frais d'hébergement des arbitres sur justificatifs et selon conditions d'accueil vues avec le club organisateur.

Rappel des tarifs en vigueur

Montant de l'inscription : 16 euros

Redevance Comité : 10 euros - Pas de redevance fédérale.